

Attn.:

Capital African Partners Bank

La Poste Tunisienne

Emails : to: [vmp.project@cap-bank.com](mailto:vmp.project@cap-bank.com)

cc: [vmp.project@poste.tn](mailto:vmp.project@poste.tn)

[•], [•] 2022

## OPPORTUNITY TO CREATE A VIRTUAL MARKETPLACE IN A STRATEGIC PARTNERSHIP WITH THE TUNISIAN POST

Call for Expression Of Interest N°01/UCE/PT/2022

### Non-Disclosure Agreement

Gentlemen,

Capital African Partners Bank (“**CAP Bank**” or the “**Advisor**”) was mandated by Office National des Postes (“**La Poste Tunisienne**”) to assist in the setup of a strategic partnership for the implementation of a Virtual Marketplace (The “**Project**”).

For this purpose, we, [\_\_\_\_\_], are submitting this non-disclosure agreement (The “**Non-Disclosure Agreement**”) to the benefit of la Poste Tunisienne in order to have access to the call for application document (the “**Call For Application Document**”) including (i) the terms of reference of the Project process which describe the terms and conditions regulating the participation in the Project, (ii) a brief presentation of La Poste Tunisienne and its role in promoting e-commerce in Tunisia, (iii) e-commerce industry and (iv) business model of the Project,.

By this Non-Disclosure Agreement, we irrevocably commit ourselves to the confidentiality of the confidential information (“**Confidential Information**”). For the purposes of this Non-Disclosure Agreement, Confidential Information means (a) The Call For Application Document, (b) all information, opinions, forecasts, of any kind, relating to La Poste Tunisienne which have been communicated to us or which have been communicated to our Representatives, as referred to in paragraph 3 below, in writing, orally, or by any other means, previously, concomitantly or after the date of signature of this Confidentiality Agreement by the Advisor or by la Poste Tunisienne (c) all analysis, compilations, studies or other documents prepared by the Advisor or la Poste Tunisienne and including, referencing or simply resulting from the information referred to in paragraphs (a) and (b) above, and (d) the fact that Confidential Information are or have been disclosed and that there are discussions and negotiations regarding the Project and its status.

However, the information will not be considered as Confidential Information if:

- i. they were already public at the day of disclosure;
- ii. they have been communicated to us in a non-confidential manner by other source than the Advisor or la Poste Tunisienne and which are not subject to a legal, regulatory or contractual prohibition to reveal these information;
- iii. that we would have been obliged to communicate to the public by virtue of a law or regulation or by virtue of a court decision of a competent court or an investigation procedure in the context of legal proceedings. In this case, we undertake to inform the Advisor in advance, except in case of legal or regulatory prohibition, and within a reasonable time, of the obligation to carry out this communication as well as the exact content and terms of the Confidential Information whose communication is required, so that we immediately seek in common the possible means of avoiding or limiting this communication. In this case, we will consider any proposal or comment

from the Advisor to avoid communication or to define its terms. The Confidential Information communicated will in any case be limited to the strict minimum required.

In view of the above, we make the following commitments:

1. We will not disclose to any individual, company or entity (including any affiliate), other than the persons mentioned in point 3 below, the content of the Confidential Information, or the existence of any negotiations concerning the Project.
2. We will only use Confidential Information for determining the interest of our institution to participate in the Project, to the exclusion of any other use.
3. We will only communicate the Confidential Information, in writing or orally, to our employees and our external advisors who have been engaged by us (The "Representatives"), if this is necessary in connection our participation to the Project and only for this purpose, while informing them of the confidential nature of the Confidential Information and taking appropriate measures to ensure that they retain it as it is under the same terms and the same conditions as those of this Confidentiality Agreement.
4. We will not make copies of documents containing Confidential Information other than those required by the persons mentioned in point 3 above.
5. We will return or destroy all reports and documents to which you give us access and containing Confidential Information if we decide to terminate our process or if our application is not retained.
6. The obligations contained in this Confidentiality Agreement shall survive for a period of thirty-six (36) months from the date of its signature notwithstanding the return or destruction of the Confidential Information.
7. We acknowledge that, although Confidential Information have been prepared in good faith and with the utmost care, la Poste Tunisienne, the Advisor and the Advisor's and la Poste Tunisienne respective managements and employees are not in any way responsible for the completeness and accuracy of the information provided. Thus, we acknowledge that we cannot in any way engage the responsibility of Poste Tunisienne and the Advisor, claiming one or more information contained in the Confidential Information would be revealed or would be considered insufficient, incomplete, imprecise, or inaccurate.
8. We acknowledge that our commitments described above will endure even if we decide not to participate in the Project or if application is not retained.
9. This Confidentiality Agreement is subject to Tunisian law.

Any disputes arising out of or in connection with this Confidentiality Agreement that are not settled out of court, shall be submitted to arbitration, and decided definitively in accordance with the International Chamber of Commerce ("ICC") by three arbitrators, two of whom shall be appointed by each of the two parties, and the third shall be appointed by the two preceding arbitrators. The language of the arbitration will be French.

This Non-Disclosure Agreement will oblige us and our assigns.

Signed by [ \_\_\_\_\_ ]  
On behalf of [ \_\_\_\_\_ ]  
In his quality of [ \_\_\_\_\_ ]

Capital African Partners Bank

La Poste Tunisienne

Emails : to: [vmp.project@cap-bank.com](mailto:vmp.project@cap-bank.com)

cc: [vmp.project@poste.tn](mailto:vmp.project@poste.tn)

[●], le [●] 2022

## OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE PLACE DE MARCHÉ VIRTUELLE EN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LA POSTE TUNISIENNE

Appel à Manifestation d'Intérêt N° 01/UCE/PT/2022

### ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Messieurs,

Capital African Partners Bank ("**CAP Bank**" ou le "**Conseiller**") a été mandatée par l'Office National des Postes ("**la Poste Tunisienne**"), pour l'assister dans la mise en place d'un partenariat stratégique pour le lancement d'une place de marché virtuelle (le "**Projet**").

A cet effet, nous, [\_\_\_\_\_], vous remettons le présent accord de confidentialité (l' "**Accord de Confidentialité**") au bénéfice du *CAP Bank* afin de disposer du dossier d'appel à candidature (le« Dossier d'Appel à Candidature») comprenant (i) les termes de référence du processus qui décrivent les termes et conditions régissant la participation au **Projet** (ii) une brève présentation de La Poste Tunisienne et de son rôle dans la promotion du commerce électronique en Tunisie, (iii) l'industrie du commerce et (iv) le modèle d'affaires de la place de marché virtuelle,

Par le présent Accord de Confidentialité, nous nous engageons irrévocablement à assurer la confidentialité des informations confidentielles (les "**Informations Confidentielles**").

Pour les besoins du présent Accord de Confidentialité, les Informations Confidentielles désignent **(a) le Dossier d'Appel à Candidature** **(b)** toutes les informations, opinions, prévisions, de quelque nature qu'elles soient, ayant trait à la Poste Tunisienne, qui nous auront été communiquées ou qui auront été communiquées aux Représentants tel que visés au paragraphe 3 ci-dessous, par écrit, oralement, ou par tout autre moyen, antérieurement, concomitamment ou postérieurement à la date de signature du présent Accord de Confidentialité par le Conseiller ou la Poste Tunisienne ; **(c)** toutes les analyses, compilations, études ou autres documents que le Conseiller ou la Poste Tunisienne ont préparés ou fait préparer et qui incorporeront, font référence ou simplement résultent des informations visées aux paragraphes **(a)** et **(b)** ci-dessus ; et **(c)** le fait même que des Informations Confidentielles soient ou aient été communiquées et qu'il existe des discussions et négociations concernant le **Projet** et son déroulement.

Toutefois, ne seront pas considérées comme des Informations Confidentielles les informations :

- i. qui étaient déjà publiques au jour de leur divulgation ;
- ii. qui nous ont été communiquées à titre non confidentiel par une autre source que le Conseiller ou la Poste Tunisienne et qui ne font pas l'objet d'une interdiction légale, réglementaire ou contractuelle de révéler cette information ;
- iii. que nous aurions été obligés de communiquer au public en vertu d'un texte légal ou réglementaire ou en vertu d'une décision de justice d'un tribunal compétent ou d'une procédure d'instruction dans

le cadre de poursuites judiciaires. Dans ce cas, nous nous engageons à informer le Conseiller préalablement, sauf en cas d'interdiction légale ou réglementaire, et dans un délai raisonnable, de l'obligation de procéder à cette communication ainsi que du contenu et des termes exacts de l'Information Confidentielle dont la communication est requise, afin que nous recherchions immédiatement en commun les moyens éventuels d'éviter ou de limiter cette communication. Dans ce cas, nous tiendrons compte de toute proposition ou commentaire de la part du Conseiller visant à éviter la communication ou à définir ses termes. L'Information Confidentielle communiquée sera en toute hypothèse limitée au strict minimum requis.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous prenons les engagements suivants :

1. Nous ne révélerons à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exception des personnes mentionnées au point 3 ci-dessous, le contenu des Informations Confidentielles, ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant le Projet.
2. Nous n'utiliserons les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de déterminer notre intérêt de participer avec la Poste Tunisienne dans le cadre du Projet, à l'exclusion de tout autre usage.
3. Nous ne communiquerons les Informations Confidentielles, par écrit ou verbalement, qu'à nos employés et conseils extérieurs qui auront été engagés par nous-même (les "**Représentants**"), si cela est nécessaire dans le cadre de notre participation au Projet avec la Poste Tunisienne à cette fin, tout en les informant de la nature confidentielle des Informations Confidentielles et en prenant les mesures appropriées afin de s'assurer qu'ils les conservent comme telles selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions que ceux du présent Accord de Confidentialité.
4. Nous ne ferons pas de copies de documents contenant des Informations Confidentielles autres que celles nécessaires aux personnes mentionnées au point 3 ci-dessus.
5. Nous vous retournerons ou détruirons tous les rapports et documents auxquels vous nous donnerez accès et contenant des Informations Confidentielles si nous décidons de mettre un terme à notre démarche.
6. Les obligations contenues dans le présent Accord de Confidentialité subsisteront pendant une période de trente-six (36) mois après la date de sa signature nonobstant le retour ou la destruction des Informations Confidentielles.
7. Nous reconnaissons que, bien que les Informations Confidentielles aient été préparées en toute bonne foi et avec le plus grand soin, la Poste Tunisienne, les dirigeants de la Poste Tunisienne et le Conseiller ne se portent en aucun cas garants de l'exhaustivité et de l'exactitude des Informations Confidentielles. Ainsi, nous reconnaissons que nous ne pourrions en aucun cas engager la responsabilité de la Poste Tunisienne et du Conseiller, au motif qu'une ou plusieurs informations figurant parmi les Informations Confidentielles se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexactes.
8. Nous reconnaissons que nos engagements décrits ci-dessus perdureront même si nous décidons de ne pas participer au Projet ou si notre candidature n'est pas retenue.
9. Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit tunisien.

Tous différends découlant du présent Accord de Confidentialité ou en relation avec celui-ci non réglés à l'amiable, seront soumis à l'arbitrage et tranchés définitivement suivant le Règlement d'Arbitrage de la Chambre du Commerce Internationale ("CCI") en vigueur à la date d'introduction de la procédure d'arbitrage, par trois arbitres dont deux seront nommés par chacune des deux parties et le troisième sera désigné par les deux arbitres précédents. Le droit tunisien sera applicable au fond du litige et le siège de l'arbitrage sera fixé à Tunis. La langue de l'arbitrage sera le français.

Cet Accord de Confidentialité nous obligera ainsi que nos ayants-droits.

Signé par

[ \_\_\_\_\_ ]

Pour le compte de

[\_\_\_\_\_]

En sa qualité

[\_\_\_\_\_]